

# Entretien des cours d'eau Gestion de la végétation

Hiver 2025 - 2026

## Nature des travaux :

- Gestion de la végétation du lit et des berges des cours d'eau

## Date de réalisation :

- Du 01 janvier 2026 au 15 mars 2026

## Objectif des travaux :

- Diminuer les risques d'inondation lors des crues
- Entretenir les ouvrages hydrauliques sous gestion du SISARC
- Diversifier la végétation des berges et les habitats aquatiques

## Matériel et engins de chantier :

- Les travaux seront réalisés manuellement et/ou mécaniquement à l'aide d'engins forestiers adaptés au terrain.

## Foncier concerné :

- Parcels communales et parcelles privées.

Les propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux, sont les premiers responsables de l'entretien régulier du cours d'eau que borde leur terrain.

Si un tiers subit des désordres du fait de la négligence dans l'entretien du cours d'eau, la responsabilité civile du propriétaire du cours d'eau peut être recherchée. Le riverain fautif pourrait être condamné à dédommager la victime des désordres subis par carence d'entretien du cours d'eau.

Le SISARC exerce la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations », dite GEMAPI sur le territoire de la Combe de Savoie.

Dans ce cadre, et sous réserve d'un intérêt général, le SISARC peut intervenir en substitution des propriétaires riverains pour assurer l'entretien des cours d'eau.

---

*Il est demandé aux propriétaires concernés par les travaux de bien vouloir faciliter le travail de l'entreprise en permettant les accès aux cours d'eau. L'usage d'un tracteur forestier sera privilégié si la configuration du terrain le permet.*

*Les bois coupés seront laissés sur les parcelles en bordure du lit (hors d'eau). Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent récupérer ces bois.*

## Cours d'eau et communes concernées :

Cours d'eau	Commune
Ruisseau de Dom Girard	Fréterive
Ruisseau de la Colonne	Fréterive
Ruisseau de Plan Cruet	Fréterive
Ruisseau de la Corniole	Grésy sur Isère



